



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.83/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 octobre 2016
Original : Anglais

83^e Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement albanais et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 83^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, se déroulera à Tirana, Albanie les 25 et 26 octobre 2016.
2. La documentation sera disponible en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas distribués sous forme papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs avant la session.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9h30 le 25 octobre 2016 par la Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki. Le secrétaire général du ministère de l'environnement albanais, M. Alqi Bllako, adressera quelques mots de bienvenue aux participants.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
6. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/1/Rév.1.
7. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire.
8. Il est attendu que le Bureau aborde tous les points à l'ordre du jour au cours de sa réunion sur deux jours. Il est prévu de clore la réunion à 18h00 le 26 octobre 2016 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.
9. Comme il est de coutume et en accord avec l'article VII du mandat du Bureau, le rapport mis en forme final de la réunion sera succinct, préparé par le Secrétariat et envoyé par courrier électronique aux points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de mars à août 2016

10. Le Coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, présentera le « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de mars à août 2016 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/3). Le document contiendra également une brève section sur les « Enjeux d'une bonne mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 ».
11. Le Secrétariat présentera également un rapport mis à jour sur les « Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/4).
12. Les membres du Bureau devraient apporter leurs commentaires, prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises, et conseiller le Secrétariat conformément au mandat du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

13. Le Secrétariat présentera une situation financière aux membres du Bureau en vue de recueillir leurs commentaires et recommandations, sur la base du « Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/5) qui abordera le statut des contributions, le personnel, des questions administratives et des rapports de consultation.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

14. Le Coordonnateur présentera le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6).

15. Le Bureau sera invité à échanger des points de vue sur les questions suivantes :

5.1. Gouvernance

16. Le Coordonnateur présentera une mise à jour sur les questions liées au statut de la ratification de la Convention de Barcelone et ses protocoles ; un rapport décrivant le statut de chaque accord avec des pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales ; le texte modifié du mandat du Bureau accompagné des nouveaux critères de conformité pour l'élection des membres du Bureau, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation de la CdP 20 ; ainsi qu'une analyse préliminaire du statut actuel, des options et des impacts d'un passage à un système de point focal thématique, afin de poursuivre les discussions et d'obtenir des conseils.

17. Par ailleurs, en ce qui concerne le systèmes de rapports et le respect des obligations, et en référence aux paragraphes pertinents de la Décision IG.22/15 « Respect des obligations, renouvellement des membres du Comité de respect des obligations, et Programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 » et de la Décision IG.22/16 « Système des rapports pour l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles ; et volet opérationnel du format de rapport pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée », le Secrétariat présentera une mise à jour concernant le système des rapports pour l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles ; l'application de la Décision IG.22/16 ; et l'état d'avancement des nominations en attente des membres du Comité de respect des obligations.

18. Suite à la demande de la 82^e réunion du Bureau, le Secrétariat informera le Bureau de la question de la lettre envoyée le 21 mars 2016 par le président de l'Autorité chargée de la qualité de l'environnement et concernant le « soutien à la participation de la Palestine aux conférences des parties et réunions de la Convention de Barcelone ». Le Bureau devrait donner des orientations à ce sujet.

5.2. Évaluation du PAM II

19. Lors de la CdP 19 (Athènes, Grèce, février 2016), les Parties ont choisi l'option ii figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23, en ce qui concerne l'application de la Décision IG.21/16 « Évaluation du plan d'action pour la Méditerranée ». Lors de la 82^e réunion du Bureau, le Coordonnateur a présenté, pour approbation, la démarche proposée pour l'application des conclusions de la CdP 19 sur cette question. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer des mandats pour cet exercice, en prenant également en compte la SMDD, lesquels seront présentés au Bureau lors de sa 83^e réunion. Le Bureau devrait donner des orientations à ce sujet.

20. Comme convenu lors de sa 82^e réunion, le Bureau devrait nommer l'un de ses membres à la tête du groupe de travail à composition non limitée qui pourrait être établi à cette fin.

5.3. Coopération et partenaires

21. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts entrepris pour contribuer à la coopération et à la gouvernance au niveau régional, et pour améliorer la visibilité et l'impact du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

22. En référence aux paragraphes pertinents de la Décision IG.22/18 « Coopération et partenaires », le Coordonnateur informera les membres du Bureau de l'évaluation de la demande d'accréditation par le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), par l'intermédiaire de l'Università di Siena (UNISI), pour devenir partenaires du PNUE/PAM, et la soumettra à l'examen et à l'approbation du Bureau.

5.4. Relations publiques, information et communication

23. Le Coordonnateur fera une brève mise à jour sur les activités d'information et de communication, ainsi que les autres projets pour l'exercice biennal dans ce domaine.

24. Le Bureau sera invité à faire part de son avis et de ses considérations à ce sujet, et à donner des conseils quant à la manière d'améliorer la visibilité et l'impact du PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

5.5. Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement

25. En référence aux paragraphes pertinents de la Décision IG.22/19 « Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement », le Coordonnateur présentera un aperçu des progrès réalisés en matière de finalisation du modèle et des critères de nomination et de sélection, ainsi que du projet et du processus proposés pour attribuer le premier Prix lors de la CdP 20.

26. Une proposition de finalisation de la procédure des critères de nomination et de sélection sera présentée. Le Bureau devrait approuver cette proposition pour attribuer le premier Prix lors de la CdP 20.

5.6. Préparations pour la CdP 20

27. Le Coordonnateur présentera des options quant au thème et résultat possible de la CdP 20. Il donnera également au Bureau des récentes informations concernant les dates de la 3^e Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et l'éventuelle nécessité de changer les dates de la CdP 20. Les membres du Bureau devraient discuter et donner des orientations sur le thème principal, le sujet et les dates de la CdP 20.

28. Le membre du Bureau venant d'Albanie, pays hôte de la CdP 20, donnera des informations sur l'organisation de l'événement.

5.7. Progrès dans la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017

29. Le Secrétariat présentera les questions de fond et de forme associées à la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017, telles que la préparation du Bilan de santé 2017, la mise en œuvre d'IMAP, la préparation de la stratégie révisée de mobilisation des ressources, et la mise en œuvre de la SMDD. Le Bureau sera invité à donner son avis sur la présentation du Secrétariat.

Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 84^e réunion du Bureau

30. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 84^e réunion. Il est rappelé que le document UNEP(DEPI)/MED IG 22/Inf.17 intitulé « Calendrier indicatif des principales réunions du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2016-2017 » et examiné par la CdP 19, indique que cette réunion aura lieu les 28 et 29 juin 2017.

31. Le document mis à jour « Calendrier provisoire des principaux événements internationaux et réunions du PNUE/PAM » est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.3.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

32. Le Bureau examinera les questions diverses pouvant être soulevées par ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

33. Le Secrétariat soumettra pour adoption une série de conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

34. Il est attendu que la réunion soit clôturée par la Présidente du Bureau à 18h00 le mercredi 26 octobre 2016.

EMPLOI DU TEMPS

Mardi 25 octobre 2016			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09:30 – 09:45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/1/Rév.1 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/2
09:45 – 10:30	3. Rapport sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de mars à août 2016	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/4 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.5
10:30 – 11:30	4. Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/5
11:30 – 12:30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.4 UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.6
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 17:00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6
Mercredi 26 octobre 2016			
09:30 – 10:30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/6
10:30 – 12:30	6. Date et lieu de la 84 ^e réunion du Bureau 7. Questions diverses	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/Inf.3
12:30 – 15:00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15:00 – 17:30	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.83/7
17:30 – 18:00	9. Clôture de la réunion	Présidente du Bureau	